

8 et 22 février 2024

## RESTAURER LE BÂTI ANCIEN DE SA COMMUNE

Comprendre ce qui fait la valeur du patrimoine et maîtriser sa restauration.

Le bâti ancien, qui peut parfois paraître ordinaire participe à l'identité rurale du département. Au fil des usages et affectations, ce bâti peut connaître des dégradations mineures, entraînant une atteinte au capital patrimonial des villages.

Pour mieux comprendre ce qui fait la valeur de ce patrimoine et mieux maîtriser sa transformation progressive, le CAUE 47 propose une formation sur l'accompagnement de projets de réhabilitation.



### PUBLIC

Élus et techniciens des collectivités



### LIEU

Nérac



### INTERVENANTS

Gwenaël TANGUY,  
architecte conseiller  
Nathalie Hérard,  
architecte-urbaniste,  
directrice CAUE47



### DUREE

2 matinées / 9h -12h30



### INSCRIPTION

CAUE 47 : 05 53 48 46 70  
contact@caue47.com



### TARIF

120 € adhérent  
180 € non adhérent



### OBJECTIFS

- Evaluer la qualité de son patrimoine bâti et les risques de dégradation;
- Appréhender les règles de protection, autorisations d'urbanisme;
- Aborder un projet de réhabilitation : diagnostic / programmation;
- Concilier patrimoine bâti communal et performance énergétique;
- Connaître le rôle de la maîtrise d'œuvre pour le projet.

### MATINÉE 1

#### Découverte du patrimoine bâti

- Reconnaître les typologies constructives du bâti ancien.
- Comprendre les techniques de mise en œuvre des matériaux.
- Appréhender la notion d'affectation et d'usage.
- Percevoir de façon générale les dégradations les plus communes.

#### Compréhension de la réglementation patrimoniale

- Distinction des différents documents d'urbanisme et leur application.
- La philosophie française de la restauration du patrimoine bâti.

#### L'action de préservation du patrimoine bâti

- Restauration, rénovation, réhabilitation...
- La démarche du projet : diagnostic, projet, autorisation, travaux.

#### Les réflexions à intégrer en amont du projet

- La performance énergétique en adéquation avec le patrimoine ancien, les qualités intrinsèques du bâti ancien.
- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

### MATINÉE 2

**Reconnaissance du bâti ancien dans Nérac :** Mise en perspective des informations données lors de la première matinée pour guider les observations.

#### Le rôle de la maîtrise d'œuvre

- La réglementation et la connaissance des protagonistes dans le domaine de l'architecture.
- Le rôle actif de la maîtrise d'ouvrage dans la réflexion du projet.

#### La maîtrise d'ouvrage publique

- Réglementation, obligations, partenaires et demandes de subventions.

#### Témoignage d'élus

Présentation des apports d'une démarche patrimoniale pour une commune. Information sur les documents de protection patrimoniale et sur les labels patrimoniaux.

Renseignements  
au 05 53 48 46 70

accueil@caue47.com

9, rue Etienne Dollet  
47 00 Agen



47 Lot-et-Garonne  
**caue**  
Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest